



DÉPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
COMMUNE DE LONGFOSSE

CONSEIL MUNICIPAL DU

31 mars 2026

Procès-Verbal

L'an deux mille vingt-six le mardi 31 mars, Le Conseil Municipal de LONGFOSSE, légalement convoqué le 25 mars, s'est réuni à la Salle « Victor Sommerard », en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur DUFOUR, Maire de la commune

Séance Publique				<i>Conseillers en exercice :</i>		19	
CM-PV-2026-03-36				<i>Conseillers présents :</i>		19	
<i>Début et fin de séance</i>		20H00	<i>Fin :</i> 20H48		<i>Conseillers votants :</i>		19
<i>Liste des Membres du Conseil et presence (dans l'ordre du tableau)</i>							
Prénom NOM	P	Ex	Ab	Prénom NOM	P	Ex	Ab
Jean-Marc DUFOUR	X			Gérard MOREAU	X		
Nicole PRUVOT	X			Catherine JANNEQUIN	X		
Michel VASSEUR	X			Olivier RENARD	X		
Anne FOQUET	X			Marc COLLET	X		
Pascal DUWIKUET	X			Audrey PIERRU	X		
Marie-Josée BEDELE	X			Emile SAILLY	X		
Lionel POMMERY	X			Anita THOMAS	X		
Mélanie PINAT	X			Caroline MENUGE	X		
Kévin SMITH	X			Michaël SENECAUT	X		
Marina COSTEUX	X						
<i>Procuration(s)</i>							

Date de la convocation du Conseil municipal : 25/03/2026 Date d'affichage : 25/03/2026

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle à l'assemblée l'ordre du jour prévu pour la séance

Ordre du jour :

- 1) Compte-rendu du dernier conseil municipal
- 2) Désignation d'un secrétaire de séance
- 3) Compte rendu Conseil d'école
- 4) Membres des commissions communales
- 5) Membres du CCAS
- 6) Délégués des institutions (Parc, CNAS, FDE, Enedis...)
- 7) Questions diverses

DELIBERATIONS ANNEXEES

RAPPORTEUR	N°	INTITULE	VOTE DE LA DELIBERATION	
DUFOUR Jean Marc	2026-03- 04	Validation compte rendu conseil d'école	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	19
DUFOUR Jean Marc	2026-03- 05	Membres des commissions communales	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	19
DUFOUR Jean Marc	2026-03- 06	Membres du conseil d'administration du CCAS	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	19
DUFOUR Jean Marc	2026-03- 07	Délégués des institutions	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	19

1) Compte-rendu du dernier conseil municipal

Le compte rendu du conseil municipal du 21 mars a été porté à la connaissance des nouveaux élus par mail.

Mme MENUGE : « au point 6, vous notez le nom des 5 conseillers délégués, alors que vous ne nous les avez pas nommés lors du dernier conseil »

Mme COSTEUX : « le nombre d'adjoints a été voté à l'unanimité et non pas à la majorité »

Mr Le Maire « pour les conseillers délégués, en effet nous n'avions évoqué que leur nombre puisqu'ils sont nommés par arrêté » en ce qui concerne le vote du nombre d'adjoints la rectification sera faite »

Aucune autre remarque n'est formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

1) Désignation d'un secrétaire de séance

Mr Le Maire propose de nommer secrétaire de séance, Mr Kévin Smith en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2) Compte rendu conseil d'école

Mr le Maire rappelle qu'il a été envoyé aux élus par mail. Il demande si les élus ont des remarques à formuler.

Mme THOMAS : « dans le dernier paragraphe il est noté « que la cour d'école des classes élémentaires demeure non sécurisée » ; face à la dangerosité de cette cour, est ce que vous vous engagez à sécuriser cette cour ? pour notre groupe d'opposition, c'était un projet que nous souhaitons porter ».

Mr DUFOUR : « Je crois que c'est déjà un sujet ancien, laissé de côté par vous mais dans nos projets, nous y penserons »

Mme THOMAS : « Ce n'était pas la réponse que j'attendais. Je souhaite que l'on travaille collectivement au sein de cette instance pour répondre à ce besoin »

Mr DUFOUR : « Cela fera partie de nos pistes de réflexion »

Mr SENECAUT : concernant le PPMS, il est noté que la sirène n'est pas audible dans la classe de Mme FERTON. Est-ce que vous allez faire des travaux pour y remédier ?

Mr DUFOUR : Les travaux ont été faits.

Aucune autre remarque n'ayant été formulée, le compte rendu du conseil d'école est approuvé à l'unanimité.

3) Membres des commissions communales

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il convient de procéder à la constitution des commissions communales, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, afin d'assurer le bon fonctionnement des travaux municipaux.

Il précise qu'un tableau avec les principales commissions va être distribué aux élus, à charge pour eux de le remplir en fonction de leur choix.

Les commissions communales sont créées comme suit :

- Appel d'offres
- Finances et budget
- Travaux, urbanisme et cadre de vie
- Ecole périscolaire et cantine
- Fêtes et animations
- Communication, information

La composition de chaque commission est arrêtée comme suit :

- Commission « **d'Appel d'offres** »
 - o COSTEUX Marina, RENARD Olivier, SMITH Kévin, VASSEUR Michel
- Commission « **Finances et budget** »
 - o PIERRU Audrey, PINAT Mélanie, PRUVOT Nicole, RENARD Olivier
- Commission « **Travaux urbanisme et cadre de vie** »
 - o DUWIKUET Pascal, FOQUET Anne, RENARD Olivier, SAILLY Emile, THOMAS Anita, VASSEUR Michel
- Commission « **Ecole, Périscolaire et cantine** »
 - o BEDELE Marie-Josée, FOQUET Anne, MENUGE Caroline, PIERRU Audrey, PINAT Mélanie, SENECAUT Michaël
- Commission « **Fêtes et animations** »
 - o MOREAU Gérard, PIERRU Audrey, POMMERY Lionel, PRUVOT Nicole, SAILLY Emile, SMITH Kévin, THOMAS Anita
- Commission « **Communication et information** »
 - o COLLET Marc, FOQUET Anne, JANNEQUIN Catherine, MENUGE Caroline, PRUVOT Nicole, SENECAUT Michael, SMITH Kévin

La constitution des commissions communales est adoptée à l'unanimité.

Mme MENUGE demande si la commission des impôts est obligatoire car elle n'est pas reprise. Monsieur le Maire indique qu'il y reviendra dans un prochain conseil municipal.

4) Membres du CCAS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il convient de procéder à l'élection des membres du Conseil municipal appelés à siéger au sein du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), conformément aux dispositions du Code de l'action sociale et des familles.

Il est précisé que le Maire est Président de droit du CCAS.

Au vu du nombre de membres intéressés pour siéger au sein du CCAS, soit 9 personnes et la réglementation qui impose un nombre maximum de 16 administrateurs, 8 maximum pour les membres élus du Conseil municipal et 8 nommés par le Maire, celui-ci demande à l'assemblée si quelqu'un au sein des membres du conseil municipal souhaite se désister. Au vu des réponses négatives, il impose le désistement d'un membre de l'opposition en la personne de Mr SENECAUT.

Sont ainsi nommés membres du CCAS :

BEDELE Marie-Josée, DUWQUET Pascal, JANNEQUIN Catherine, MENUGE Caroline, MOREAU Gérard, POMMERY Lionel, SAILLY Emile et THOMAS Anita

5) Délégués des institutions

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune au sein des différents organismes et instances extérieures, conformément aux textes en vigueur.

- **Représentant auprès du Parc Naturel des caps et marais d'Opale** : 2 candidats se proposent. Mme THOMAS et Mr DUWQUET

Après vote à main levée :

Mme THOMAS : 4 voix

Mr DUWQUET : 15 voix

Mr DUWQUET est ainsi nommé « Représentant auprès du Parc Naturel des caps et marais d'Opale »

- **Représentant à la Défense**

1 candidat : Mr SMITH Kévin. Il est ainsi nommé « représentant à la Défense »

- **Représentant à la FDE**

2 candidats se proposent. Mr SAILLY et Mr VASSEUR

Après vote à main levée :

Mr SAILLY : 4 voix

Mr VASSEUR : 15 voix qui sera délégué auprès de la FDE

- **Représentant auprès du CNAS**

2 candidates se proposent. Mme MENUGE et Mme PINAT

Après vote à main levée :

Mme MENUGE : 4 voix

Mme PINAT : 15 voix qui sera déléguée auprès du CNAS

- **Représentant auprès d'ENEDIS**

- 1 candidat : Mr SENECAUT Michaël. Il est ainsi nommé « représentant auprès d'ENEDIS »

Mme THOMAS : « Je prends acte qu'aucun membre de l'opposition n'est représenté dans les instances partenaires et je le déplore »

Mr DUFOUR : « Il y a Mr SENECAUT pour ENEDIS. »

Mme THOMAS : « Je constate également qu'il n'y a pas de commission environnement » ?

Mr DUFOUR : « Cette commission sera revue plus tard, elle n'est pas obligatoire »

6) Questions diverses

Point des élus :

Mme FOQUET : « j'ai fait un point en mairie, notamment sur la restauration avec API et pour connaître le personnel qui gravite auprès de l'école » la kermesse aura lieu le 13 juin. Nous avons reçu un courrier de KEOLIS qui dénonce le contrat de transport scolaire pour la prochaine rentrée, il va falloir lancer un nouveau marché. »

Mr VASSEUR : « Nous sommes allés avec Mr DUWIKUET à la réunion de chantier pour la construction de la salle. La dalle a été coulée. En principe, le quillier est fait. Le géomètre doit revenir pour borner le chemin.

Concernant la voirie, on a constaté qu'aucun devis n'a été fait »

Il y a un souci au niveau du courant fort/courant faible.

Est-ce que les comptes rendus de chantier sont en mairie ? réponse de la secrétaire de mairie, « oui ils sont à disposition »

Un problème avec les tuyaux de gaz qui ont été encastrés alors qu'ils n'auraient pas dû l'être, à suivre.. »

Mme THOMAS « pourquoi dites-vous en principe il y a un quillier ? »

Mr VASSEUR « cette fois-ci il y a un quillier oui »

Mr RENARD « il faut attendre que ça sèche maintenant »

Mr DUWIKUET : « dans le cadre de la chasse aux œufs, nous avons travaillé la matinée de mardi dernier avec les agents. On s'était donné rendez-vous à l'atelier, on a nettoyé tous ensemble le terrain du haut dans une bonne entente, les agents ont semblé très contents de travailler avec nous » « à l'avenir on aura certainement d'autres chantiers à faire ensemble »

Mme PRUVOT : « concernant la course aux œufs, elle aura bien lieu le 06 avril. A ce jour, il y a 64 enfants d'inscrits »

Mr SMITH : « nous avons créé une page facebook, actuellement il y a 250 personnes qui nous suivent. On peut déplorer que les élus de l'opposition ne soient pas restés pour la photo de groupe lors du dernier conseil municipal »

« Mme THOMAS, à quelques semaines des élections, vous avez voulu créer un nouveau site internet, il n'est pas très lisible et les agents ne sont pas formés pour l'utiliser ! vous pouvez vous expliquer ? »

Mme THOMAS : « en effet, nous avons déjà l'application Intra Muros et en questionnant la CCDS , ils nous ont conseillé de continuer avec eux pour le site internet. C'était un projet de longue date . Le principe est qu'il soit opérationnel et les agents ont été formés ! »

Mr SMITH « aviez vous fait plusieurs devis ?

Mme THOMAS : « non, nous avons préféré travailler avec intra muros »

Mr SMITH : « nous avons fait plusieurs devis et nous avons trouvé moins cher ! »

Mr DUFOUR : « Plusieurs devis ont été réalisés : un pour les fenêtres de la classe de Mme Vanpeperstrate soit 6374,31€ TTC, un pour le traitement complémentaire du champignon à la mairie pour 2791,20€ ;

« j'ai rendez vous avec le CAUE le 09 avril prochain pour le devenir du bâtiment de la mairie »

« des travaux à prévoir également à l'église : l'électricité est à refaire, c'est vraiment périlleux de changer les lampes du plafond puisqu'il faut y accéder par le dessus , on ira voir avec la commission travaux »

« on a reçu un devis de VEOLIA pour la reprise des compteurs d'eau des riverains pour un montant d'environ 18000€ dans le cadre de l'ancienne DSP qui a pris fin au 31 mars. Dans le cadre du nouveau contrat, il est prévu la télérelève. Je me pose la question de savoir ce qui sera noté dans le nouveau contrat, est ce qu'il faudra acheter les nouveaux ? est ce que cela fera double dépense ? je vais prendre rendez-vous à Mme Froissart de Desvres qui maîtrise le sujet »

Mr SAILLY « Est-ce que les passages piétons vont être refaits ? notamment celui qui se trouve devant chez moi, avec les travaux qui ont été réalisés par Desvres, on ne le voit presque plus »

Mme THOMAS « Également au niveau du tilleul, au croisement de la rue Garain et de la Rue Jean Jacques, le panneau signalétique qui indiquait « le chemin de la Houssoye » a disparu ! allez-vous le remettre ? » « et une autre question que l'on me pose « est ce que les réunions des conseils municipaux pourraient être filmées et diffusés sur Facebook ? »

« Je suis bien contente que vous ayez un contact avec le CAUE dans la prolongation du travail que l'on a fait avec eux, c'est une bonne chose pour la commune »

Mme MENUGE « Allez-vous communiquer la nature des délégations des adjoints et des conseillers à l'ensemble du conseil municipal et à la population dans un souci de transparence ? »

Mr DUFOUR « oui ce sera fait, on n'était pas habitué à la communication jusqu'à présent »

Mr VASSEUR « Mr SAILLY, vous ne devriez pas vous garer sur le trottoir »

Mr SAILLY « c'est juste devant mon portail »

Mr SMITH « suivant la réglementation, et notamment l'article R417-10, tout stationnement sur un trottoir est passible d'une amende de 135 euros »

Mr RENARD « quel est le coût global du traitement du champignon à la mairie déjà effectué ? »

Mr DUFOUR « environ 48000€ atténués par une subvention et un remboursement d'assurance d'environ 17000€ ce qui ramène le tout à 31000 € » « on avance par petite touche à chaque découverte du champignon »

Pas d'autres questions, la séance est clôturée par Le Maire à 20H48

DELIBERATIONS

DCM 2026-03-04 Objet : CONSEIL D'ECOLE

Monsieur le Maire présente le compte rendu du conseil d'école du 10 mars 2026.

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décident de valider ce compte rendu.

DCM 2026-03-05 Objet : Commissions communales

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-22 et L.2122-22,

Considérant la nécessité de mettre en place des commissions pour préparer les travaux du Conseil municipal et organiser l'étude des affaires communales,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 – Création des commissions

Le Conseil municipal décide de créer les commissions suivantes :

1. Commission d'appel d'offres
2. Commission Finances et Budget
3. Commission travaux, urbanisme et cadre de vie
4. Commission école, périscolaire et cantine
5. Commission fêtes et animations
6. Commission communication et information

Article 2 – Composition des commissions

Chaque commission est composée de membres du Conseil municipal, désignés ci-après :

1. **Commission d'appel d'offres**
 - Mme COSTEUX Marina
 - Mr RENARD Olivier
 - Mr SMITH Kévin
 - Mr VASSEUR Michel

Commission Finances et Budget :

- Mme PIERRU Audrey
- Mme PINAT Mélanie
- Mme PRUVOT Nicole
- Mr RENARD Olivier

Commission travaux, urbanisme et cadre de vie

- Mr DUWIKUET Pascal
- Mme FOQUET Anne
- Mr RENARD Olivier
- Mr SAILLY Emile
- Mme THOMAS Anita
- Mr VASSEUR Michel

Commission Ecole, périscolaire et cantine

- Mme BEDELE Marie-Josée
- Mme FOQUET Anne
- Mme MENUGE Caroline
- Mme PIERRU Audrey
- Mme PINAT Mélanie
- Mr SENECAUT Michael

Commission fêtes et animations

- Mr MOREAU Gérard
- Mme PIERRU Audrey
- Mr POMMERY Lionel
- Mme PRUVOT Nicole

- Mr SAILLY Emile
- Mr SMITH Kévin
- Mme THOMAS Anita

Commission Communication et Information

- Mr COLLET Marc
- Mme FOQUET Anne
- Mme JANNEQUIN Catherine
- Mme MENUGE Caroline
- Mme PRUVOT Nicole
- Mr SENECAUT Michael
- Mr SMITH Kévin

Article 3 – Fonctionnement

- Les commissions se réunissent sur convocation du président de la commission ou du Maire.
- Elles étudient les questions relatives à leur domaine et préparent les dossiers qui en découlent
- Les commissions peuvent faire appel à des experts ou services municipaux pour avis technique.

Article 4 – Présidence

Chaque commission désigne en son sein un président chargé de la conduite des réunions et de la rédaction des rapports remis au Conseil municipal.

DCM 2026-03-06 Objet : Installation du conseil d'administration du CCAS

Le Conseil municipal,

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment les articles **L.123-6** et suivants relatifs à la composition et au fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS),
Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que le CCAS est administré par un Conseil d'administration présidé de droit par le Maire,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer le nombre de membres du Conseil d'administration et d'élire en son sein les représentants du Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : Fixation du nombre de membres du Conseil d'administration du CCAS

Le Conseil municipal, suivant la réglementation, fixe à **16** le nombre de membres du Conseil d'administration du CCAS, répartis comme suit :

- **Le Maire**, président de droit,
- **8 membres élus** par le Conseil municipal en son sein,
- **8 membres nommés** par le Maire parmi les personnes non membres du Conseil municipal participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social dans la commune.

Article 2 : Élection des membres du Conseil municipal au Conseil d'administration du CCAS

Conformément aux textes en vigueur, il est procédé à l'élection des membres du Conseil municipal appelés à siéger au Conseil d'administration du CCAS.

Le scrutin a lieu à **main levée**.

Résultats du vote

Nombre de votants : 19

Nombre de suffrages exprimés : 19

Majorité requise : 10

Sont élus membres du Conseil d'administration du CCAS :

1. BEDELE Marie-Josée
2. DUWIKET Pascal
3. JANNEQUIN Catherine
4. MENUGE Caroline
5. MOREAU Gérard
6. POMMERY Lionel
7. SAILLY Emile
8. THOMAS Anita

Article 3 : Installation du Conseil d'administration du CCAS

Le Conseil d'administration du CCAS est installé à compter de la présente délibération.

Article 4 : Exécution

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération, ainsi que de la transmission au CCAS et à Madame la Sous-Préfète.

DCM 2026-03-07 Objet : Délégués des institutions

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu notamment l'article **L.2121-33** du Code général des collectivités territoriales relatif à la désignation des représentants de la commune au sein des organismes extérieurs,

Vu les statuts/règlements des organismes concernés,

Considérant qu'il convient de désigner les délégués de la commune pour siéger au sein des organismes suivants :

- Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale
- FDE
- CNAS
- Correspondant à la Défense
- Enedis

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

DÉCIDE

Article 1 : Désignation du délégué au Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale

Le Conseil municipal procède à la désignation du délégué.

Candidats : Mme THOMAS Anita – Mr DUWIKUET Pascal

Résultat du vote :

- Mme THOMAS Anita : 4 voix
- Mr DUWIKUET Pascal : 15 voix

Est désigné délégué titulaire : Mr DUWIKUET Pascal

Article 2 : Désignation du délégué à la Fédération Départementale d'Énergie du Pas de Calais

Le Conseil municipal procède à la désignation du délégué.

Candidats : Mr SAILLY Emile – Mr VASSEUR Michel

Résultat du vote :

- Mr SAILLY Emile : 4 voix
- Mr VASSEUR Michel : 15 voix

Est désigné délégué titulaire : Mr VASSEUR Michel

Article 3 : Désignation du délégué au CNAS

Le Conseil municipal procède à la désignation du délégué.

Candidats : Mme MENUGE Caroline – Mme PINAT Mélanie

Résultat du vote :

- Mme MENUGE Caroline : 4 voix
- Mme PINAT Mélanie : 15 voix

Est désignée délégué titulaire : Mme PINAT Mélanie

Article 4 : Désignation du Correspondant à la Défense

Le Conseil municipal procède à la désignation du délégué.

Candidat : Mr SMITH Kévin

Est désigné délégué titulaire : Mr SMITH Kévin

Article 5 : Désignation du délégué d'ENEDIS

Le Conseil municipal procède à la désignation du délégué.

Candidats : Mr SENECAUT Michael

Est désignée délégué titulaire : Mr SENECAUT Michael

Article 6 : Durée du mandat

Les délégués sont désignés pour la durée du mandat municipal, sauf disposition particulière prévue par les statuts de l'organisme concerné.

Article 7 : Exécution

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et de sa transmission aux organismes concernés.

Fait et dressé le présent procès-verbal le 09 avril 2026

Le Maire,

Jean-Marc DUFOUR



le Secrétaire de Séance,

Kévin SMITH